



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 27 MARS 2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER, MM José ROMERO - José DE JESUS - Louis FINANCE

Contrôle des feuilles de match.

Informations générales

Merci aux clubs de **vérifier leur agenda sur Footclubs** pour la mise à jour des rencontres, les matchs de coupe ayant été intégrés au calendrier.

La Commission, à partir de ce jour, se voit dans l'obligation de programmer des rencontres le mercredi soir aussi bien en championnat qu'en coupe chaque fois que cela sera possible, surtout pour les équipes qui seront qualifiées pour le 21.04.2024.

D1 Ôsports

Demande d'observation

Match 26394756 EBBE / VILLENEUVE du 23.03.2024 à 19h00.

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Le club peut éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 03 avril prochain.

D2 Edenauto Agen

Demande d'observation

Match 26397103 AS PASSAGE FC / AGEN RC du 24.03.2024 à 15h00.

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Le club peut éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 03 avril prochain.

D2 Edenauto Agen

Match arrêté

Match 26397099 GONTAUD 2 / STE BAZEILLE 1 du 24.03.2024 à 15h00.

L'arbitre s'est vu dans l'obligation de mettre un thème à la rencontre à la 56ème minute de jeu, car l'équipe de STE BAZEILLE n'avait plus que sept (7) joueurs sur l'aire de jeu pour pouvoir continuer la rencontre.

La Commission au vu de l'article 9, alinéa 6 des règlements sportifs du District, donne match perdu par pénalité à l'équipe de STE BAZEILLE.

GONTAUD 2 : 7 buts 3 points - STE BAZEILLE 1 : 0 but moins un (1) point.

D3 Eco logis Menuiserie Poule A

Match arrêté

Match 26398629 TONNEINS / BEAUPUY du 23.03.2024 à 20h00.

Le match a été arrêté par l'arbitre pour bagarre entre joueurs et envahissement du terrain. La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

D3 Eco logis Menuiserie Poule A

Evocation de la Commission

Match 26398575 MIRAMONT 2 / MONBAHUS du 17.03.2024 à 13h00

Participation à la rencontre d'un joueur de MONBAHUS suspendu le jour du match.

La Commission,

Agissant : par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F.

Considérant : les observations formulées par le club de MONBAHUS à la suite du mail de la Commission des Compétitions en date du 20.03.2024.

Considérant : qu'un joueur de MONBAHUS présent sur la feuille de match en objet a été sanctionné par la Commission de Discipline du District réunie le 29.02.2024 de 1 match de suspension, applicable à compter du 26.02.2024.

Considérant : qu'entre le 26.02.2024, date d'effet de la suspension et le 17.03.2024, date initiale de la rencontre en objet, le joueur en cause n'a pas purgé la totalité de la sanction en compétition officielle avec l'équipe de son club qui participe au championnat de D3.

Considérant : que ce joueur n'a pas respecté les dispositions de l'article 226.1 des règlements généraux de la F.F.F relatif aux modalités de purges.

« La suspension d'un joueur doit être purgée lors de rencontres officielles par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition même s'il ne pouvait pas y participer réglementairement ».

Considérant : que le joueur a participé à la rencontre en objet en état de suspension et que la sanction en pareille circonstance est la perte de la rencontre par pénalité.

Par ces motifs : la Commission donne match perdu par pénalité au club de MONBAHUS.

MIRAMONT 2 : 6 buts 3 points - MONBAHUS : 0 but moins un (1) point.

Dossier transmis à la Commission de Discipline

D3 Eco logis Menuiserie Poule B

Match arrêté

Match 26398853 ROQUEFORT / CONFLUENT 47 du 24.03.2024 à 15h00.

L'arbitre a eu un malaise durant la rencontre, et a été pris en charge par les pompiers qui l'ont conduit à l'hôpital. Le match n'ayant pas respecté sa durée réglementaire, la Commission décide de le faire rejouer le 08.05.2024 à 15h00 sur le terrain de ROQUEFORT.

D4 Vini Prim Poule B

Forfait

Match 27330361 BEAUPUY 2 / MONFLANQUIN 3 du 24.03.2024 15h00.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de MONFLANQUIN 3

BEAUPUY 2 : 3 buts 3 points - MONFLANQUIN 3 : 0 but moins un (1) point.

Le président

José ROMERO

Procès-Verbal validé le 28 mars 2024 par M Dominique Stoll, Secrétaire Général du District.